

Séance du 29 Avril 2026

N° 26.DGS.128

OBJET : Désignation des représentants à l'association des Communes Forestières Vaucluse

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT NEUF, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois d'Avril sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA en qualité de secrétaire de séance.

Etaients présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Marie Christine GIULIANOTTO, Jean Michel APPLANAT, Anne Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, Adjoint.

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean François MIRETTI
Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN
Julien POGOLOTTI à Michel AUTRAN

Mes chers collègues,

La commune de Pertuis adhère à l'association des Communes Forestières, par intérêt pour l'espace forestier et la filière bois.

Exposé des motifs :

Les principales actions de l'association des communes forestières sont :

- Fédérer, représenter et faire valoir les intérêts des communes
- Faire reconnaître le rôle d'élus
- Accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs projets « forêt-bois » sur le territoire
- Former et informer les communes

Il appartient donc aux membres du Conseil Municipal de désigner deux représentants appelés à siéger au sein de toutes les structures liées à l'association des communes forestières Vaucluse.

Il est proposé :

- Catherine DICHE-JOSEPH, titulaire
- et Christine GIULIANOTTO, suppléante

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Au vu de ce qui précède, et oui l'exposé de son Président, le conseil municipal

PAR :

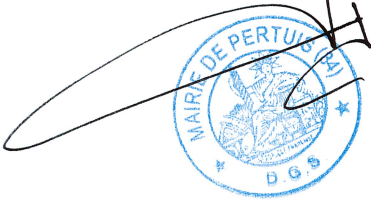
- **27 POUR**

- **6 ABSTENTIONS** (C.ANDJERAKIAN (+1), JF. MIRETTI (+1), N. BLANC, C. PERRY)

▶ **APPROUVE** la désignation des deux représentants appelés à siéger au sein de toutes les structures liées à l'association des Communes Forestières.

Le Directeur Général des Services,
Julien DALMAS.

La Secrétaire de séance,
Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA.



Transmis en Préfecture le
Certifié exécutoire
Publié le 4 mai 2026